



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE
Place Saint Antoine - 79220 CHAMPDENIERS ST DENIS

Procès-verbal du conseil communautaire
du 27 Février 2018

Liste des présents :

Monsieur	ATTOU	Yves	
Madame	BAILLY	Christiane	
Monsieur	BARANGER	Johann	
Monsieur	BARATON	Yvon	
Monsieur	BARATON	Fabrice	
Monsieur	BASTY	Jean-Pierre	
Monsieur	BAURUEL	René	
Monsieur	BERNIER	Bernard	
Madame	BIENVENU	Odile	Remplacée par Nicole GIRAUDEAU
Monsieur	BONNET	Bernard	Remplacé par Dominique MEEN
Monsieur	BOUJU	Gilles	
Monsieur	CANTET	Jean-Paul	
Monsieur	CATHELINEAU	Eric	
Madame	CHAUSSERAY	Francine	
Monsieur	CLAIRAND	Alain	
Monsieur	CLEMENT	Philippe	
Madame	COBLARD	Micheline	
Monsieur	DOUTEAU	Patrice	
Monsieur	DROCHON	Michel	
Madame	EVARD	Elisabeth	
Monsieur	FAVREAU	Jacky	
Monsieur	FERRON	Jean-François	
Monsieur	FRADIN	Jacques	
Madame	GIRALDOS	Fabienne	
Madame	GIRARD	Yolande	
Madame	GIRAUDON	Marylène	
Monsieur	GOURDIEN	Dominique	excusé
Monsieur	GUERIT	Jean-Philippe	
Monsieur	GUILBOT	Gilles	
Monsieur	JEANNOT	Philippe	
Madame	JUIN	Sophie	
Madame	JUNIN	Catherine	
Monsieur	LEMAITRE	Thierry	
Monsieur	LIBNER	Jérôme	Pouvoir à Eric Cathelineau
Monsieur	MARTIN	Bernard	
Monsieur	MARTINEAU	Bertrand	Remplacé par Fabienne PROUST
Madame	MICOU	Corine	

Madame	MINEAU	Nadine	
Monsieur	MOREAU	Loïc	
Monsieur	MORIN	Joël	
Monsieur	OLIVIER	Pascal	
Monsieur	ONILLON	Denis	
Monsieur	PACREAU	Yannick	excusé
Monsieur	PIRON	Benoît	excusé
Monsieur	RIMBEAU	Jean-Pierre	
Monsieur	RONGEON	Christian	excusé
Monsieur	SOUCHARD	Claude	Remplacé par Jean Claude TROUVAT
Madame	TAVERNEAU	Danielle	
Madame	THIBAUD	Marie-Claire	excusée

Membres en exercice : 49

Présents : 43

Pouvoirs : 1

Votants : 44

Date de la convocation : 20.02.2018

Secrétaire de séance : M Jean-François FERRON

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Invité :

ordre du jour :

Ordre du jour :

Piscine

Approbation PV conseil du 23.01.2018

Zone de l'avenir

Equipement numérique – demande fond de concours

Site des sources – étude de faisabilité

Schéma départemental d'accessibilité des services publics

Finances - attribution de compensation provisoire 2018

Voirie –convention de co -maitrise d'ouvrage (ajourné)

Régie OM – transfert d'actifs

RAJOUT proposé et accepté :

Diagnostic- Convention chambre d'agriculture

PLUI val d'Egray – avenant négatif

SECO & SMEG – désignation délégués

Finances – ouverture crédits investissement 2018

Décisions du bureau et du Président

PISCINE – programme

Présenté par M Pierre Lemasle , Deux-Sèvres Aménagement et Grégory BIGNET, AMB Conseil

Dans le cadre de la compétence des équipements sportifs transférés « PISCINE » , Deux-Sèvres Aménagement a été missionné pour réaliser une étude de faisabilité de réhabilitation de cet équipement datant des années 1970.

Présentation du programme à l'écran. Le document sera envoyé par mail au conseil communautaire

Contexte :

Besoins estimés = 430 m² de bassin aujourd'hui insatisfaits.

La seule piscine de Coulonges ne répond plus aux besoins et la vétusté est compensée par une surcharge d'entretien.

Une piscine ne peut pas couvrir l'ensemble du territoire, en particulier pour les scolaires (maximum 20 mn de transport)

Effectifs scolaires Val de gâtine : 1796 élèves (3 cycles)

841 seraient concernés par l'offre piscine de Coulonges et 955 par le plan d'eau de Verruyes

Scénarios possibles :

1- mise aux normes – ouverture juin-août- 1.3 M € HT – 42 000 € HT fonctionnement/an

2- élargissement période ouverture – mai-septembre – 1.65 M € ht – 68000 € ht fonctionnement/an

3-bassin couvert – toute l'année – 4 3 € HT – 291 000 € ht fonctionnement /an

Objectifs de l'équipement :

Fonction apprendre

Fonction récréation

Fonction bien être

Programme proposé sur scénario 2 (privilegié par la commande d'étude)

1 bassin de 375 m²+ 1 bassin de 120 m² (15 x 8) avec banquette bouillonnante

Espaces engazonnés avec espace de pratique de plein air

Options :

Aire collective de jeu 100 m²

1 pentagliss double pistes

1 espace bâti de 429 m² comprenant l'accueil, le vestiaire, locaux bassins, locaux techniques

Bilan financier prévisionnel = 1 600 000 € ht + budget fonctionnement net = 70 000 € /an

Options :

- Aire de jeux : 60 000 ht

- Pentagliss : 92 000 ht

- Ombrière : suivant surface

- Toiture photovoltaïque : 63 000 ht

Financements possibles : DETR-CAP 79-FEADER-CONTRAT RURALITE ..

Débat

Mme Chausseray souligne qu'une partie des scolaires du territoire ne se rendra pas à Coulonges vu la distance, et qu'il sera indispensable de trouver une compensation.

M Ferron s'interroge sur la part de fréquentation des collégiens dans les horaires d'ouverture de la piscine et rappelle que l'objectif « de savoir nager à l'école » sera difficile à atteindre.

M Rimbeau précise que la priorité serait donnée aux écoles du territoire.

M GiralDOS pense qu'il est prématuré de se positionner sur ce programme à cette séance et demande un délai de réflexion.

M Rimbeau rappelle que la piscine était l'un des projets structurants annoncés lors de la décision de fusion ET que le débat d'orientation budgétaire aura bien lieu en mars prochain.

M Guéry informe que l'ouverture actuelle de la piscine se fait sous dérogation de l'ARS et que l'eau est changée plusieurs fois pour permettre de répondre aux conditions sanitaires exigées

M Baranger demande si l'idée d'une piscine naturelle a été abordée dans la réflexion du programme ;

Ce type d'équipement est trop onéreux (entre 3.5 et 4 M €) et hasardeux.

Mme Evrard interroge sur la capacité de la CCVG à assumer le fonctionnement d'un tel équipement. La commune de Coulonges verse un transfert de charge de 50 000 € par an .

Plus la piscine est ouverte, plus elle est déficitaire.

C'est un équipement qui peut répondre à divers objectifs (le savoir nager, le confort, le récréatif, le lieu social ..) . La politique tarifaire devra être revue.

M Rimbeau est conscient que cet équipement représente un coût mais c'est aussi un projet structurant , d'intérêt général et qui se doit d'être accessible au plus grand nombre.

Il propose un groupe de travail, chargé de mener une réflexion sur la faisabilité de la pré-étude du scénario 2 et de réfléchir à répondre équitablement (il partage en cela, la remarque de Mme Chausseray) en matière de natation sur le territoire.

Mme Taverneau souhaite savoir si l'étude continue.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire DECIDE de :

1- constituer le groupe de travail

2- faire avancer le dossier -

3- voir ce que font les territoires voisins

4- faire appel à AMB CONSEIL pour une conduite d'opération auprès de la maîtrise d'œuvre

5- lancer la consultation de maîtrise d'œuvre et solliciter l'appui de DS Aménagement pour la sélection

M Rimbeau remercie le bureau d'étude DS Aménagement et AMD conseil pour la qualité de leur présentation.

ZONE ACTIVITE DE L'AVENIR – programme

M Rimbeau rappelle que les entreprises du territoire , notamment le SUPER U et des concessionnaires automobiles, il y a 2 ans ont sollicité de pouvoir s'agrandir sur une zone commerciale de préférence à proximité de la zone actuelle de Coulonges.

En 2010, la commune d'Ardin a lancé un second PLU avec une zone potentielle à proximité de la RD 744.

Cette zone a fait l'objet depuis, d'une modification délibérée en conseil communautaire, pour permettre une viabilisation à court terme, à la condition de prendre en compte les aspects paysagers et de spécifier la zone future en commerciale ou tertiaire.

La commune mène également une réflexion de contournement de Coulonges afin de sécuriser l'accès par la RD 744 par la création d'un giratoire à l'entrée de ville.

Un plan est présenté à l'écran ainsi que le projet de lotissement comprenant 3 lots .

Plan prévisionnel

	DEPENSES HT		RECETTES HT
TERRAINS	230 731	Vente des lots	
Maitrise d'oeuvre	31 455	Subventions	
Modification plu	10 506	autofinancement	
Viabilisation	550 000		
Ligne H.T.	40 000		
Bornage lots	En cours		
Défense incendie	En cours		
TOTAL estimatif	862 692		

Débat

M Lemaitre rappelle que le développement économique est une compétence obligatoire pour la CCVG et que la commission économique est favorable à ce projet moyennant que l'opération s'équilibre avec la vente des lots. Il rassure en disant que cette zone n'a pas vocation à entrer en concurrence avec les commerces du centre bourg et que ce n'est pas la volonté du Super U de créer une galerie marchande ; le Super U souhaite une mise aux normes de la station de carburant et est en pleine mutation avec la concurrence sur internet. La CCVG n'a aucune obligation de racheter les anciens locaux du Super U sur la zone actuelle.

M Rimbeau rappelle que si le Super U ne s'installe pas, la viabilisation ne se fera pas. Le Lot de 40 000 m² représente les ¾ du financement.

M Ferron précise que le giratoire est un aménagement routier sur la RD 744 de sécurisation de l'accès à la future zone pour lequel le Super U pourrait participer car il améliore grandement l'accès.

Vu la compétence actions de développement économique , création, aménagement de zones d'activité commerciale, tertiaire et artisanale

Vu la réserve foncière constituée par l'ex communauté de communes Gâtine Autize située en bord de départementale D744 à l'entrée de la commune de Coulonges sur l'Autize

Vu la délibération du 23 janvier 2018 approuvant le projet de modification n° 1 et le projet de modification simplifié n° 4 du PLU d'Ardin

Considérant l'étude de maitrise d'œuvre conduite par le Cabinet de géomètre Véronneau jusqu'au permis d'aménager

Considérant l'étude paysagère par le Cabinet Tanguy

Considérant que l'aménagement de cette zone est d'intérêt général et a pour vocation de répondre aux demandes d'installation d'entreprise du secteur commercial et tertiaire
 Considérant que cet aménagement nécessite d'en sécuriser l'accès par la réalisation d'un rond point sur la Départemental D744

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE
De donner mandat à M le Président pour lancer les négociations de prix avec le Super U, intéressé par le lot de 40 000 m² pour y implanter son centre commercial, afin que la négociation puisse permettre d'équilibrer financièrement l'opération.

Equipement numérique – fond de concours

Les communes de Champdeniers et Ste Ouenne ont souhaité équiper leurs écoles en tablettes numériques subventionnables à 50 % par l'Education nationale. La dépense a été engagée courant 2017 par convention.

Considérant la compétence exercée par la communauté de communes « équipement numérique » et compte tenu de l'engagement de la dépense en novembre 2017 par convention signée le 7 novembre 2017,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés des communes membres vers la communauté ou vice-versa.

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours

Considérant que les fonds de concours peuvent être versés « après accords concordants » exprimés à la majorité simple « du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Plan de financement

	Dépenses ht		Recettes
Champdeniers	4374 €	Subvention	2187
		Fond de concours	1093.50
		Autofinancement	1093.50
	Dépenses ht		Recettes
Ste Ouenne	7093 €	Subvention	3546
		Fond de concours	1773
		Autofinancement	1773

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE de solliciter auprès des 2 communes concernées un fond de concours pour le financement d'un équipement numériques mobiles :
Auprès de la commune de Champdeniers pour 1093.50 €
Auprès de la commune de Ste Ouenne pour 1773 €

M Ferron précise qu'il souhaite que cette opération soit neutre pour la communauté de communes et s'engage à verser le reliquat pour la commune de Champdeniers.

Site des sources – étude de faisabilité

La communauté est propriétaire d'un site sur la commune du Beugnon qui se caractérise par un ensemble de sources donnant naissance à la rivière « le Thouet » et qui représente un espace propice à la biodiversité ;

Le dossier en réponse à un appel à projet de l'Agence de l'Eau a été retenu.

Le conseil communautaire a décidé le 25 juillet 2017 d'orienter le projet pour permettre de mener une réflexion préalable à la réalisation d'aménagement du site en sollicitant une subvention auprès de l'agence de l'eau de 48 000 euros qui a été acceptée.

Plan prévisionnel (rappel)

	Dépenses ht		Recettes
Etude valorisation du site	19 000	Agence de l'eau 80%	48 000
Diagnostic et suivi biologique du site	14 850	Autofinancement	12 000
Coordination	23 700		
Frais divers	2 450		
Total	60 000	total	60 000

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE
d'accepter de lancer l'étude de faisabilité de valorisation du site sur LE BEUGNON
d'autoriser le Président à signer le devis de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement d'un
montant de 14 850 € net
et le devis du CPIE de Gâtine Poitevine pour un montant de 19 000 € ht soit 22 800 € ttc**

schéma départemental d'accessibilité services au public

Un diaporama élaboré par la Préfecture et le Conseil départemental est présenté à l'écran.

Ce schéma formalise un diagnostic territorial et dégage les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'accès pour les usagers aux services publics et privés

Durée : 6 ans

Pilotage : Etat et Département

Objectif : renforcer l'offre de services notamment dans les zones présentant un déficit d'accessibilité

Les enjeux :

1. La démographie médicale et les enjeux liés au maintien des services de soins et de santé sur les territoires
2. Le numérique et les enjeux liés au développement des réseaux et des usages
3. Le maintien des commerces et les enjeux liés aux dynamiques économiques et à l'attractivité des territoires
4. La mutualisation des services et les enjeux liés au développement d'espaces mutualisés pour renforcer l'accès aux services de proximité
5. Les mobilités et les enjeux liés à la nécessité de soutenir et accompagner les nouvelles solutions de mobilité

Axes stratégiques :

1. Garantir un accès aux services et aux droits
2. Participer au maintien des services de proximité du quotidien
3. Répondre aux besoins d'accès aux soins
4. Favoriser la mobilité et l'accès au numérique

Le conseil communautaire prend acte

Finances : attribution de compensation provisoire 2018

Le régime fiscal de la communauté de communes VAL DE GATINE est de droit la FPU – fiscalité professionnelle unique applicable au 1^{er} janvier 2017.

Les attributions de compensation fixées constituent une **dépense obligatoire** pour l'établissement public de coopération intercommunale ou, le cas échéant, les communes membres.

VU la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2017 portant révision des attributions de compensation pour les communes concernées par un transfert de charges liées à l'élaboration du PLUI

Après en avoir délibéré le conseil communautaire DECIDE de fixer les attributions de compensation provisoires pour 2018 comme suit :

COMMUNES MEMBRES	AC Négative (vers la CC)	AC positive (vers la commune)
CHAMPDENIERS ST DENIS - CHAMPEAUX		130 629,70
LA CHAPELLE BATON	-3 171,26	
COURS	-2 063,61	
PAMPLIE		13 949,65
ST CHRISTOPHE S/ROC		13 383,17
SAINTE OUENNE		8 663,83
SURIN	-2 165,83	
XAINTRAY		9 495,00
ARDIN		111 894,00
BECELEUF		50 894,00
LE BEUGNON		21 150,00
LE BUSSEAU		91 199,00
LA CHAPELLE THIREUIL		132 029,00
COULONGES SUR L'AUTIZE		302 519,00
FAYE SUR ARDIN		67 152,00
FENIOUX		107 094,00
PUY HARDY		2 961,00
SAINT LAURS		42 371,00

COMMUNES MEMBRES	AC Négative (vers la CC)	AC positive (vers la commune)
SAINT MAIXENT DE BEUGNE		27 291,00
SAINT POMPAIN		130 706,00
SCILLE		24 891,00
BEAULIEU SOUR PARHTENAY	-59 473,75	
CLAVE	-19 278,68	
LA BOISSIERE EN GATINE	-13 689,44	
LES GROSEILLERS	-7 148,47	
MAZIERES EN GATINE	-3 533,25	
SOUTIERS	-8 143,26	
ST GEORGES DE NOISNE	-58 145,68	
ST MARC LA LANDE	-24 718,91	
SAINT PARDOUX	-63 157,49	
VERRUYES	-62 935,36	
VOUHE	-2 760,61	
ST LIN		30 298,89
total	-330 385,60	1 318 571,24

Voirie : convention co-maitrise d'ouvrage commune de Faye sur Ardin

M Rimbeau informe que ce sujet est reporté à une séance ultérieure car la convention n'est pas finalisée.

Régie OM : transfert d'actifs

Dans le cadre de la prise de compétence de la collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés au 1^{er} janvier 2017, une première répartition de l'actif et du passif entre le budget principal et le budget annexe « ordures ménagères » a été opérée.

Après une année de fonctionnement, des ajustements apparaissent nécessaires.

- **TRANSFERT DES ELEMENTS D'ACTIFS du Budget Annexe ORDURES MENAGERES
Vers le BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVG**

DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS au 31/12/2017	VALEUR NETTE
Construction atelier garage	20/09/2010	0 an(s)	914 848,31	0,00	914 848,31
Panneaux Photovoltaïques atelier garage	12/04/2013	10 an(s)	191 774,00	95 887,00	95 887,00
total			1 106 622,31	95 887,00	1 010 735,31

EMPRUNT	Montant initial	Durée et Objet	1ère échéance	Capital restant dû au 31/12/2017	Annuités Capital +intérêt
Caisse d'Epargne	480 000,00 €	20 ans – Atelier Garage	20/10/2010	336 000,00 €	35 121,00
Caisse d'Epargne	130 000,00 €	20 ans – Photovoltaïque	20/02/2012	107 218,62 €	9 782,36
total	610 000,00 €			443 218,62 €	44 903,36

SUBVENTIONS	Montant initial	Objet
DETR	150 000,00 €	Construction atelier garage
Région Poitou-Charentes	15 000,00 €	Panneaux Photovoltaïques atelier garage
total	165 000,00 €	

**- TRANSFERT DES ELEMENTS D'ACTIFS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCVG
Vers le Budget REGIE ORDURES MENAGERES**

DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE
LOGICIEL FACTURATION OM	2 880,00	1 440,00	1 440,00
LES JEUNES VIGNES ZE2-3-50 1HA30A50CA	5 831,96	0,00	5 831,96
PORTAIL DECHET CHAMPDENIERS	1 421,56	1 208,36	213,20
ABRI DECHET LA CHAPELLE THIREUIL	6 218,67	5 285,81	932,86
PORTAIL ET RIDEAU METALLIQUE DECHETTERIE	9 129,29	3 116,74	6 012,55
BAT ET CLOTURE DECH CHAMPDENIERS	11 362,59	0,00	11 362,59
BUREAU ET ATELIERS ARDIN	80 654,04	0,00	80 654,04
REPARATION MOTEUR PORTAIL SUITE A VANDALISME	3 589,20	0,00	3 589,20
Sous-total 1	121 087,31	11 050,91	110 036,40
MO AMENAGEMENT DECHETTERIE ARDIN	4 640,48	0,00	4 640,48
DECHETTERIE ARDIN – parcelles Les Jeunes Vignes ZE 1 & 1068- 1069- 120	300 999,27	0,00	300 999,27
DECHETTERIE CHAMPDENIERS	348 877,22	0,00	348 877,22
DECHETTERIE LA CHAPELLE THIREUIL – parcelle A1301	110 419,17	0,00	110 419,17
Sous-total 2	764 936,14	0,00	764 936,14
Total	886 023,45	11 050,91	769 576,62

Emprunt	montant initial	CRD au 31/12/2017
Prêt relais travaux déchetterie	250 000,00 €	250 000,00
Prêt travaux déchetterie	200 000,00 €	188 191,30
total	450 000,00 €	438 191,30

Considérant les biens immobiliers inscrits à l'actif du budget principal de la CCVG (atelier garage avec panneaux photovoltaïques)

Le conseil communautaire DECIDE d'autoriser le Président de la communauté de communes à signer tous documents actant le transfert des actifs de part et d'autres ci-dessus

Et de signer la convention de gestion entre la communauté de communes Val de Gâtine – budget principal - et la régie Sictom pour permettre à la régie de rembourser les frais afférents.

Urbanisme : Plui

- **Convention de mise en place d'un observatoire agricole et foncier sur l'évolution des structures des exploitations agricoles avec la Chambre d'Agriculture**

Dans le cadre de l'élaboration des PLUI du Val d'Egray et de Gâtine Autize, il avait été choisi initialement dans le cadre du marché public de confier le diagnostic agricole au bureau d'études ELVIA GROUP. Considérant les spécificités du monde agricole et de la nécessité d'avoir des données fiables sur les sites d'exploitations et leurs dynamiques d'évolution,

Il est proposé de confier le diagnostic agricole à la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Cela est possible par la mise en place d'une convention pour l'ensemble du territoire du Val de Gâtine.

La réalisation de cette étude a pour objectif de créer un observatoire partagé dont les données porteront sur les agriculteurs, leurs activités et l'occupation de l'espace agricole. Il s'agit, outre de nourrir les travaux d'élaboration des 2 PLUI en cours, d'anticiper les départs pour renouveler les actifs, de mettre en place une gestion concertée et territorialisée du foncier afin de favoriser l'émergence de projets collectifs.

Cette convention est établie pour une durée de 1 an.

Coût de l'étude : 41 175 euros dont 31 171 euros pris en charge par la Chambre d'Agriculture, et 10 004 euros à la charge de la communauté de communes

Le conseil communautaire DECIDE d'autoriser le Président à signer cette convention et à participer financièrement à hauteur de 10 004 euros

- **Marché public "PLUI de la communauté de communes du Val d'Egray" : avenant négatif**

Considérant la prise en charge par la communauté de communes du diagnostic agricole en direct avec la chambre d'agriculture pour un montant de 10 004 euros,

Considérant que cette mission était intégrée au marché public de prestation intellectuelle « PLUI de la communauté de communes du Val d'Egray »

Considérant le marché initial pour un montant de 189 725 euros HT

Le conseil communautaire DECIDE d'approuver l'avenant négatif d'un montant de 10 004 euros HT et d'autoriser le Président à signer l'avenant avec le bureau d'études ELVIA GROUP du même montant soit 12 004.80 € ttc (10 004 € ht)

SECO & SMEG : désignation délégués

Vu la compétence eau et assainissement collectif et non collectif exercée à compter du 1^{er} janvier 2018

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine

Vu la délibération du 23.01.2018 portant délégation de la compétence assainissement collectif pour la commune de La Chapelle Thireuil au SMEG

Considérant que la communauté de communes agit par représentation-substitution de ses communes membres au SMEG à savoir les communes de :

Le Busseau - Scillé- Le Beugnon- Saint laurs- Saint Maixent de Beugné- Puy Hardy- Fenioux,- Pamplie,- Cours- Champdeniers St Denis- St Christophe sur Roc- La Chapelle Bâton - Les Groseillers- La Boissière en Gâtine,-St Marc la lande,- Mazières en Gâtine,- St Pardoux, -Soutiers,- Verruyes, - St Georges de Noigné,- Clavé,- St lin,- Vouhé- Beaulieu sous Parthenay et la Chapelle Thireuil

Considérant que la communauté de communes agit par représentation-substitution de ses communes membres au SECO à savoir les communes de :

Ardin- Beceleuf- Coulonges sur l'Autize- Faye sur Ardin- Saint Ouenne – St Pompain – Surin – Xaintray

Le conseil communautaire DECIDE de désigner les délégués suivants au SMEG et au SECO en fonction du nombre prévu conformément aux statuts des syndicats dont les listes sont annexées. Cette nomination sera mise en œuvre dans le cadre de la procédure de représentation-substitution prévu par arrêté préfectoral.

**LISTE DES DELEGUES SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL DU SECO -ECHIRE au
01/01/2018**

POUR LA CC VAL DE GATINE (par représentation -substitution)

communes (8)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ARDIN	RIMBEAU Jean-Pierre	CLEMENT Philippe
	ROY Gilles	
	VILLAIN Francis	
BECELEUF	GUILBOT Gilles	BIGET Jean-michel
	BON Jean Pierre	
COULONGES	BARATON Yvon	RENAUD Maryline
	ARNAUD Robert	
	BONNET Christian	
	GUERIT Jean-Philippe	
	TAVERNEAU Danielle	
FAYE SUR ARDIN	AUDEBERT Claude	BAUDOUIN Wilfried
	RIMBEAU Jean-François	
SAINTE OUENNE	DESMIERS Victorien	CHAIGNE Bernard
	LEMAITRE Thierry	
	RENOUX Julien	
ST POMPAIN	BAILLY Christiane	VIVIER Jean Marie
	VEILLAT Régis	
	LETANG Guy	
SURIN	CHASSEAU Fabrice	VILLAIN Aurélie
	MORINEAU Jack	
	JEANNOT Philippe	
XAINTRAY	BERNIER Bernard	BLAIS Bertrand
	BOUNOT Frédéric	
TOTAL	23 TITULAIRES	8 SUPPLEANTS

LISTE DES DELEGUES SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL DU SMEG- POMPAIRE au 01/01/2018

POUR LA CC VAL DE GATINE (par représentation-substitution)

COMMUNES (25)	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	CHAUSSERAY Francine	ORIGNY Pierre
CHAMPDENIERS ST DENIS	JUIN Michel	MASSON Xavier
	MORIN Joël	FERRON Jean-Francois
CLAVE	TEILHARD Vanessa	BALOGUE Marie
COURS	TROUVAT Jean-Claude	HARRAULT Michèle
FENIOUX	BASTY Jean-Pierre	NICOLE Jerry
LA BOISSIERE EN GATINE	PACREAU Yannick	FROGET Matthieu
LA CHAPELLE BATON	MARCHAND Denis	DERRE Thomas
LE BEUGNON	BALQUET Joël	DONNE Jessica
LE BUSSEAU	PORTRAIT Thierry	TALBOT Marcel
LES GROSEILLERS	CAILLAUD Nicolas	GIRAUDEAU Nicole
MAZIERES EN GATINE	GUITTON Claude	GRANIER Marylène
	MORISSET Jean-Marie	QUINTARD Christian
PAMPLIE	FICHET Hervé	LIMOGES Thierry
PUY HARDY	JARRIGE Stéphane	DOUTEAU Patrice
SCILLE	PLAUD Anthony	BECHY Sandrine
SOUTIERS	MALLET Bruno	FALOURD Jean-René
ST CHRISTOPHE SUR ROC	BOULESTEIX Jérôme	ATTOU Yves
ST GEORGES DE NOISNE	GAUTHIER Laurent	MORIN Bertrand
ST LAURS	BEAUBEAU Alain	DEBORDES Guénaël
ST LIN	CELEREAU Florent	GOUDEAU Pascal
ST MAIXENT DE BEUGNE	BAURUEL René	BONNET Laurent
ST MARC LA LANDE	JEAN Christian	GOUBEAU Stéphan
ST PARDOUX	PIRON Benoît	BARANGER Johann
	PEIGNON Anthony	FAVREAU Jacky
VERRUYES	MINEAU Nadine	FADAT Pascal
VOUHE	PACAULT Bernard	ROCHARD Anne-Marie
LA CHAPELLE THIREUIL	GRELIER Vincent	PENOCHET Thierry
TOTAL	28 TITULAIRES	28 SUPPLEANTS

Finances : ouverture de crédits investissement 2018

Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget
- Liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme

Les dépenses portent sur :

Opération	Compte	Intitulé dépense	Ouverture de crédits 2018
	2158	Insonorisation salle réunion	5 442.10
105	2031	Etude faisabilité piscine	15 780.00

Le conseil communautaire DECIDE d'autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement ci-dessus avant le vote du budget.

RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT

BUREAU 11/12/2017	RH : accorder une participation financière (harmonisée) à tous les agents en activité pour le risque prévoyance liée à l'incapacité de travail soit 15 € /agent /mois et d'adhérer à la convention de participation prévoyance du CDG Harmonie Mutuelle au 01/01/2018
	RH : autoriser à réaliser des heures supplémentaires à la demande de l'autorité hiérarchique de l'agent en raison des nécessités du service pour les catégories C et B des services enfance jeunesse, techniques, à la personne, administratif ou agents exerçant les missions de responsables de service pour les réunions après les horaires habituels de travail de l'agent dans la limite de 25 h /mois /agent à temps plein. les HS sont prioritairement récupérées en repos compensateur
	RH : le poste de gestion réseau bibliothèque a été supprimé et l'agent a été réorienté vers le service instruction du droit du sol à compter du 01/01/2018 à raison de 18h/sem
	Maison de l'Emploi de Parthenay : la participation financière demandée se limite à la Mission Locale
	Multiaccueil Champdeniers : l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre pour un montant de 5408,72 ht est accepté en raison du temps passé sur l'esquisse plus important que prévu au contrat.

	CRER : permanences validées sur les 3 sites Coulonges- Champdeniers et Mazières en Gâtine à compter du 9 janvier 2018 à raison de 3 demi-journées par mois sur chaque site
BUREAU DU 15/01/2018	POLES SPORTIFS : validation du règlement d'utilisation des équipements avec application d'un forfait de 150 € en cas de non respect de l'état de propreté des lieux
	TELEPHONIE MOBILE : souscription à la convention UGAP pour obtenir le marché en fourniture de service de communication mobiles au prix de 2904 euros ttc (payable une seule fois) . Ce marché vise à harmoniser le prix des forfaits du parc téléphonie mobile de la CC
	ASSOCIATION MAISON DU PATRIMOINE : point d'information touristique- représentativité Mmes Taverneau Danielle et Mineau Nadine-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Le Président

le secrétaire de séance